

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE HUNTINGDON**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la Ville de Huntingdon du lundi 7 mai 2012 à 20h00, en la salle du Conseil sise au 23 de la rue King, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément à la *Loi sur les Cités et Villes*, sont présents le maire Stéphane Gendron et les conseillers Ronald Critchley, Bruno Latreille, Nadia Debbabi, Robert Vaillancourt et Claude Racine formant quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Sont également présentes mesdames Johanne Hébert, directrice générale, Denyse Jeanneau, greffière.

Est absent : le conseiller Joffre L'Heureux Jr.

Constatation du quorum et ouverture de la séance.

Après la constatation du quorum, le maire procède à l'ouverture de la séance ordinaire du lundi 7 mai 2012 à 20 h 20.

Lecture et adoption de l'ordre du jour



Ville de Huntingdon

Tous les membres du Conseil sont invités au Caucus à 19 heures en la salle du Conseil.

Séance ordinaire du lundi 7 mai 2012, à 20h00, en la salle du Conseil sise au 23, rue King à Huntingdon.

ORDRE DU JOUR

- A) Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum;
- B) Adoption de l'ordre du jour;
- C) Annonces et dépôt des documents :
 - Dépôt des rapports des directeurs pour le mois d'avril 2012;
 - Dépôt de la liste des dépenses autorisées pour le mois d'avril 2012;
 - Dépôt de la liste des dépenses d'investissement pour le mois d'avril 2012;
 - Dépôt de la situation financière pour les mois de janvier à avril 2012;
- D) Période de questions du public;
- E) Période d'informations et de questions du maire;

10. – Sujets d'ouverture

10.1 Adoption des Procès-verbaux

- Séance ordinaire du 2 avril 2012;
- Séance extraordinaire du 12 avril 2012;
- Séance extraordinaire du 25 avril 2012.

20. – Contrats

- 20.1 **Résolution** – Autorisation de signature pour une entente avec Pavages D'Amour Inc. et le Ministère des Transports du Québec;
- 20.2 **Résolution** – Règlement hors cour dans le dossier judiciaire de Gisèle Cartier c. Ville de Huntingdon et Claude Racine;

30. – Administration & Finances

- 30.1 **Résolution** – Dénonciation CIT du Haut-St-Laurent - Frais juridiques inutiles et ridicules ;
- 30.2 **Résolution** - Adoption des états financiers 2010 de l'Office municipal d'habitation de Huntingdon;
- 30.3 **Résolution** - Adoption des états financiers 2011 de l'Office municipal d'habitation de Huntingdon;
- 30.4 **Résolution** - Adoption des prévisions budgétaires 2012 de l'Office municipal d'habitation de Huntingdon;
- 30.5 **Résolution** - Remboursement de taxes relatif au service d'égout pour le 1, rue Fairview;
- 30.6 **Résolution** – Demande au député provincial d'une subvention pour l'amélioration du réseau routier municipal;
- 30.7 **Résolution** – Demande d'aide financière de l'Association des amis et amies de la langue française pour la fête Nationale de la St-Jean-Baptiste 2012;

40 – Réglementation

- 40.1 **Avis de motion** –Règlement 840-2012 Modifiant le règlement de plan d'urbanisme #511;
(Pour permettre un développement domiciliaire dont l'usage principal sera l'habitation collective dans cette zone projetée- Ancien emplacement de Fertibec)
- 40.2 **Résolution** – Demander à la MRC du Haut-Saint-Laurent de retirer l'affectation Terre publique du schéma d'aménagement;

50 – Nomination & Gestion du Personnel

- 50.1 **Résolution** – Autorisation des vacances estivales 2012 pour les employés de la Ville;
- 50.2 - **Résolution** - Mandater la conseillère Nadia Debbabi pour représenter le maire Stéphane Gendron en cas d'absence de celui-ci aux séances de la MRC du Haut-Saint-Laurent;

60. –Autres

- 60.1 **Résolution** – Programme Sport-études Soccer et Fédération de Soccer du Québec: demande de révision;

60.2 *Résolution - Piste cyclable et "parc linéaire régional " MRC du Haut-St-Laurent : demande de surseoir au projet;*

60.3 *Résolution - Actes antisémites à Val-Morin;*

70. –Rapport des comités et des conseillers

70.1 -

Levée de la séance

Adoption de l'ordre du jour

12-05-07-2911

**Il est proposé par la conseillère Nadia Debbabi
Appuyé par le conseiller Claude Racine
Et résolu à l'unanimité:**

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Huntingdon du lundi 7 mai 2012 tel que lu par Monsieur le Maire avec le report, à une séance ultérieure, des points 30.2 à 30.4 et 60.2.

Les sujets suivants sont ajoutés :

- Dépôt des intérêts pécuniaires de conseiller Bruno Latreille ;
- Résolution - Entente avec la municipalité de Saint-Chrysostome : Demande de partager les services de l'inspecteur municipal ;
- Résolution - Gestion de la MRC Le Haut-Saint-Laurent : Demande de rencontre avec le MAMROT;
- Résolution - Traitement des eaux : Dernier avis à la municipalité du Canton d'Hinchinbrooke pour effectuer une rencontre ;
- Résolution – CIT du Haut-Saint-Laurent - Procédure d'arbitrage ;
- Résolution - Office municipal d'habitation de Huntingdon: Demande rencontre de travail avec le conseil d'administration et le directeur ;
- Résolution – Office municipal d'habitation de Huntingdon : Convocation des représentants de la Ville par le directeur ;
- Résolution - Office municipal d'habitation de Huntingdon: Nomination des représentants de la Ville ;
- Résolution- Demande d'aide financière : Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM);
- Résolution - Mandater la conseillère Nadia Debbabi pour représenter le maire Stéphane Gendron en cas d'absence de celui-ci aux séances de la MRC du Haut-Saint-Laurent ;
- Résolution : Analyse des dossiers du Pacte rural 2012;
- Résolution - Demande de subvention pour Jeunesse rurale en forme du Haut-St-Laurent (patinoire)
- Résolution - Fermeture de la rue Dalhousie : Problème de circulation dans le stationnement de la MRC du Haut-Saint-Laurent ;
- Résolution - Cérémonie à l'église St-John de Huntingdon pour le jubilé de la Reine ;

Adopté

Annonces et dépôt des documents

Dépôt des rapports des directeurs pour le mois d'avril 2012

Les rapports du mois d'avril 2012 des directeurs des différents services à la Ville sont déposés au greffe. Aucun rapport n'est déposé pour le département de l'inspection municipale.

Dépôt de la liste des dépenses autorisées pour le mois d'avril 2012

Comptes à payer –Avril 2012

En vertu de l'article 477.1 de la *Loi sur les Cités et Villes*, la trésorière dépose la liste des dépenses autorisées au cours du mois d'avril 2012.

La liste des dépenses autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait parti intégrant du procès-verbal.

Je, *Johanne Hébert*, trésorière par intérim, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

Johanne Hébert, trésorière

Dépôt de la liste des dépenses d'investissement pour le mois d'avril 2012

En vertu de l'article 477.1 de la *Loi sur les Cités et Villes*, la trésorière par intérim dépose la liste des dépenses d'investissement autorisées au cours du mois d'avril 2012.

La liste des dépenses d'investissement autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait parti intégrant du procès-verbal.

Je, *Johanne Hébert*, trésorière par intérim, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

Johanne Hébert, trésorière

Dépôt de la situation financière pour le mois d'avril 2012

La trésorière par intérim dépose l'état de la situation financière de la Ville de Huntingdon pour le mois d'avril 2012.

Dépôt de la mise à jour des intérêts pécuniaires du conseiller Bruno Latreille

Conformément à l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., chapitre E-2.2)*, la

déclaration de mise à jour indiquant les intérêts pécuniaires du conseiller Bruno Latreille est déposée devant le conseil.

Entente avec la municipalité de Saint-Chrysostome : Demande de partager les services de l'inspecteur municipal

Considérant que le poste de l'inspecteur municipal de la Ville est vacant depuis le 10 avril 2012;

Considérant l'augmentation des demandes de permis en cette période de l'année ;

12-05-07-2912

**Il est proposé par le conseiller Ronald Critchley
Appuyé par le conseiller Claude Racine
Et résolu à l'unanimité :**

Que la Ville sollicite une entente auprès de la municipalité de Saint-Chrysostome pour partager, au besoin, les services de leur inspecteur municipal.

Adopté

Gestion de la MRC Le Haut-Saint-Laurent : Demande de rencontre avec le MAMROT

Considérant qu'à plus d'une reprise la Ville de Huntingdon a fait part au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) d'irrégularités dans la gestion administrative de la MRC Le Haut Saint-Laurent ;

Considérant que cette situation problématique a des répercussions négatives dans le développement régional du Haut-Saint-Laurent ;

Considérant que les membres du Conseil municipal désirent obtenir des informations relatives aux plaintes déposées au ministère des Affaires municipales;

12-05-07-2913

**Il est proposé par la conseillère Nadia Debbabi
Appuyé par le maire Stéphane Gendron
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil municipal sollicite une rencontre avec le Directeur régional du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, monsieur Robert Sabourin, pour échanger de l'état des plaintes déposées à l'endroit de l'administration de la MRC le Haut-Saint-Laurent.

Adopté

Traitement des eaux : Dernier avis à la municipalité du Canton d'Hinchinbrooke pour effectuer une rencontre

Considérant que la Ville de Huntingdon a transmis à la municipalité du Canton d'Hinchinbrooke des ententes révisées ayant pour objet la fourniture du service d'eau potable, d'égout et d'assainissement des eaux usées par la Ville de Huntingdon pour tous les immeubles résidentiels, commerciaux, industriels et autres, branchés au réseau de la Ville ;

Considérant que certains immeubles situés dans le développement Cluff de la municipalité du Canton d’Hinchinbrooke utilisent les services de la Ville, sans payer à la Ville de Huntingdon les frais imputables à ces services, et ce, depuis plusieurs années ;

12-05-07-2914

**Il est proposé par la conseillère Nadia Debbabi
Appuyé par le maire Stéphane Gendron
Et résolu à l’unanimité :**

Que le conseil municipal demande une rencontre avec le maire du Canton d’Hinchinbrooke, monsieur Normand Crête, les membres du conseil municipal et le directeur général, monsieur Kevin Neal, afin de signer l’entente municipale et de régler les sommes dues.

Que cette rencontre ait lieu d’ici deux semaines, à défaut de quoi la Ville de Huntingdon se verra dans l’obligation d’entreprendre des procédures judiciaires envers la municipalité de Canton d’Hinchinbrooke afin de récupérer les sommes dues.

Adopté

Période de questions du public

Les principales questions se résument comme suit :

M. McGee : Il demande si la Ville a une entente avec Maison Russet qui confirme qu’ils vont acheter leur partie d’usine si la Ville décontamine l’immeuble. Il demande aussi comment il est possible que la Ville construise un stade de soccer et que le coût pour les citoyens est de zéro.

Mme Annie Poirier : Elle demande ce qui arrive avec les deux lots de Gestion Charnise puisqu’elle n’a pas reçu son indemnité.

M. Rémi Robidoux : Il se renseigne sur le dossier de la décontamination de l’immeuble du 142 Route 202 ainsi que du déversement des eaux usées en provenance de la propriété du 1 rue Fairview sur le terrain de la Commission scolaire de la Vallé-des-Tisserands.

M. Gilles Caza : Il mentionne qu’il n’a pas reçu de crédit de taxe pour le compostage alors qu’il effectue son compostage avec son propre bac.

Période d’informations et de questions du maire

Aucun sujet.

10. – Sujets d’ouverture

Adoption des procès-verbaux :

Séance ordinaire du 2 avril 2012

Considérant que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2012 ;

Considérant la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ;

12-05-07-2915

Il est proposé par le conseiller Robert Vaillancourt
Appuyé par le conseiller Claude Racine
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril est adopté tel que soumis par la greffière et avec la correction de la résolution 12-04-02-2878 du nom du proposeur pour celui de Bruno Latreille et du secondeur Robert Vaillancourt.

Adopté

Séance extraordinaire du 12 avril 2012

Considérant que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 avril 2012 ;

Considérant la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ;

12-05-07-2916

Il est proposé par la conseillère Nadia Debbabi
Appuyé par le conseiller Claude Racine
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 avril 2012 est adopté tel que soumis par la greffière.

Adopté

Séance extraordinaire du 25 avril 2012

Considérant que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 avril 2012 ;

Considérant la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ;

12-05-07-2917

Il est proposé par le conseiller Ronald Critchley
Appuyé par la conseillère Nadia Debbabi
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 avril 2012 est adopté tel que soumis par la greffière.

Adopté

20. – Contrats

Autorisation de signature pour une entente avec Pavages D'Amour Inc. et le Ministère des Transports du Québec

Attendu l'entente de règlement hors cour quant à l'action en garantie entre Pavages D'Amour Inc., le Procureur général du Québec agissant pour le ministère des Transports du Québec et la Ville de Huntingdon ;

12-05-07-2918

**Il est proposé par le conseiller Ronald Critchley
Appuyé par le conseiller Bruno Latreille
Et résolu à l'unanimité**

D'autoriser le maire, Monsieur Stéphane Gendron et la directrice générale, madame Johanne Hébert à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, l'entente de règlement hors cour avec Pavages D'Amour Inc. et le Ministère des Transports.

Adopté

Règlement hors cour dans le dossier judiciaire de Gisèle Cartier c. Ville de Huntingdon et Claude Racine

Le conseiller Claude Racine mentionne qu'il ne participe pas aux délibérations et ne vote pas déclarant qu'il est en conflit pour ce point.

Considérant le règlement hors cour dans le dossier judiciaire de Gisèle Cartier c. Ville de Huntingdon et Claude Racine ;

12-05-07-2919

**Il est proposé par le conseiller Robert Vaillancourt
Appuyé par la conseillère Nadia Debbabi
Et résolu à l'unanimité**

Que le Conseil municipal est en désaccord avec le jugement du Juge Barbe de la Chambre civile de la Cour du Québec, communément appelée « Cour des petites créances » ;

Que le Conseil municipal s'interroge sur les raisons qui expliquent que madame Gisèle Cartier et Joffre L'Heureux ont été si affectés par la chute des feuilles et des fruits de l'arbre ;

Que le Conseil municipal autorise le paiement de l'indemnité de 1 850,06 \$ pour dommages moraux à madame Gisèle Cartier ;

Que Madame Cartier soit avisée que cette réclamation ne pourra être réitérée dans le futur.

Adopté

30. – Administration & Finances

Dénonciation CIT du Haut-St-Laurent - Frais juridiques inutiles et ridicules

Considérant que la Ville a été poursuivie par le Conseil intermunicipal du Haut-St-Laurent pour le paiement de quote-part pour les années 2009 et 2010 sur la base d'un décret inexistant;

Considérant que le Ville de Huntingdon considérait que le montant des quotes-parts à payer était erroné en vertu du décret en vigueur ;

Considérant que le directeur du CIT du Haut-St-Laurent, monsieur François Landreville appliquait un décret non approuvé par le ministre des Transports et le ministre des Affaires municipales ;

Considérant que le directeur a reconnu qu'il n'avait pas appliqué le décret en vigueur et appliquait des méthodes de calculs non légales ;

Considérant le paiement des quotes-parts suite aux montants corrigés par le CIT mais dont le directeur, François Landreville refuse d'encaisser le chèque prétextant que la Ville doit payer des frais de 600 \$ pour une action non fondée;

12-05-07-2920

**Il est proposé par la conseillère Nadia Debbabi
Appuyé par le conseiller Claude Racine
Et résolu à l'unanimité**

Que la Ville de Huntingdon dénonce l'entêtement du directeur du CIT du Haut-St-Laurent, monsieur François Landreville, dans son refus d'encaisser le paiement de la Ville d'un montant de 49 509.43\$ représentant les quotes-parts 2009, 2010 et 2011, plus les frais d'intérêts.

Que cette résolution soit transmise aux municipalités membres du CIT du Haut-St-Laurent, aux ministres des Transports et des Affaires municipales et à Me Luc Drouin, procureur du CIT du Haut-St-Laurent.

Adopté

CIT du Haut-St-Laurent – Procédure d'arbitrage

Considérant que le procureur du CIT du Haut-Saint-Laurent et la Ville de Huntingdon plaident le décret en vigueur lors des procédures d'arbitrage ;

Considérant que le directeur du CIT du Haut-Saint-Laurent, monsieur François Landreville plaide un décret non en vigueur;

12-05-07-2921

**Il est proposé par la conseillère Nadia Debbabi
Appuyé par le conseiller Robert Vaillancourt
Et résolu à l'unanimité**

Que la Ville demande à monsieur François Landreville, directeur du CIT du Haut-Saint-Laurent, de clarifier sa position relative aux procédures d'arbitrage.

Adopté

Office municipal d'habitation de Huntingdon: Demande de rencontre avec le conseil d'administration et le directeur

Considérant qu'aucune rencontre de travail n'a eu lieu depuis 9 ans avec l'Office municipal d'habitation de Huntingdon ;

12-05-07-2922

**Il est proposé par le conseiller Claude Racine
Appuyé par le conseiller Bruno Latreille
Et résolu à l'unanimité**

Que le conseil municipal demande au conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation et à son directeur général d'assister à une rencontre de travail conjointe avec le conseil municipal de la Ville pour discuter des rapports financiers et budgétaires de l'OMH de Huntingdon.

Adopté

Office municipal d'habitation de Huntingdon: Convocation des représentants de la Ville par le directeur

12-05-07-2923

**Il est proposé par le maire Stéphane Gendron
Appuyé par la conseillère Nadia Debbabi
Et résolu à l'unanimité**

De demander au directeur de l'Office municipal d'habitation, monsieur Gerhard Schmid, de procéder conformément au règlement lorsqu'il s'agit de convocation du conseil d'administration.

Que la Ville considère que toute infraction aux avis de convocation entache la légalité des séances du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation.

Adopté

Office municipal d'habitation de Huntingdon: Nomination des représentants de la Ville

12-05-07-2924

**Il est proposé par le conseiller Ronald Critchley
Appuyé par le conseiller Bruno Latreille
Et résolu à l'unanimité**

Que le conseil municipal nomme la conseillère Nadia Debbabi et le conseiller Claude Racine pour siéger au conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation, en remplacement de Bruno Latreille et Robert Vaillancourt.

Adopté

Remboursement de taxes relatif au service d'égout pour le 1, rue Fairview

Considérant que la propriétaire de l'immeuble du 1 rue Fairview, madame Donna Stevens, verse à la Ville des taxes pour un service d'égout dont l'immeuble n'est pas desservi ;

12-05-07-2925

**Il est proposé par le conseiller Ronald Critchley
Appuyé par le conseiller Claude Racine
Et résolu à l'unanimité**

Que le conseil autorise le remboursement à madame Donna Stevens des taxes municipales relatives au service d'égout non desservi pour son immeuble du 1 rue Fairview, d'un montant de 1 768 \$ correspondant aux années 2002 à 2011 inclusivement.

Adopté

Demande au député provincial d'une subvention pour l'amélioration du réseau routier municipal

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

Demande d'aide financière de l'Association des amis et amies de la langue française pour la fête Nationale de la St-Jean-Baptiste 2012

12-05-07-2926

**Il est proposé par le conseiller Ronald Critchley
Appuyé par la conseillère Nadia Debbabi
Et résolu à l'unanimité**

De verser une contribution financière de 650 \$ à l'Association des amis et amies de la langue française pour le financement de leurs activités lors de la Saint-Jean-Baptiste du 24 juin 2012.

Adopté

40 – Réglementation

Avis de motion –Règlement 840-2012 Modifiant le règlement de plan d'urbanisme #511

Avis de motion est donné par le maire Stéphane Gendron selon lequel le règlement 840-2012 modifiant le règlement de plan d'urbanisme #511 sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure.

Demander à la MRC du Haut-Saint-Laurent de retirer l'affectation Terre publique du schéma d'aménagement

Considérant que la MRC le Haut-Saint-Laurent propose de retirer l'affectation Terre publique du schéma d'aménagement laquelle représente deux anciennes voies ferrées abandonnées dont l'une traverse le territoire du nord vers le sud dans les municipalités de Très-Saint-Sacrement et Saint-Chrysostome et l'autre traverse le territoire d'est en ouest dans les municipalités de Huntingdon, Ormstown, Très-Saint-Sacrement et Howick;

Considérant que ces lots sont lourdement contaminés et devront être préservés de tout développement résidentiel, commercial ou industriel ;

12-05-07-2927

**Il est proposé par le conseiller Ronald Critchley
Appuyé par le conseiller Robert Vaillancourt
Et résolu à l'unanimité**

De demander à la MRC le Haut-Saint-Laurent de retirer l'affectation Terre publique du schéma d'aménagement localisée sur le territoire de la Ville de Huntingdon laquelle représente l'ancienne voie ferrée abandonnée traversant le territoire d'est en ouest dans la municipalité de Huntingdon.

Adopté

Demande d'aide financière : Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) Volet 1.5

Considérant que le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) a mis sur pied un second Programme d'infrastructure Québec-Municipalité , Volet 1.5,

permettant aux municipalités, qui ont fait approuver par le Ministère un plan d'intervention pour le renouvellement de leurs conduites d'eau potable et d'égout, de réaliser des travaux de réhabilitation ou de remplacement de leurs conduites de distribution d'eau potable et de collecte des eaux usées déterminées comme prioritaires dans leur plan d'intervention approuvé ;

Considérant que la Ville de Huntingdon a pris connaissance du guide sur les règles et normes du PIQM ;

Considérant que les coûts estimés pour l'ensemble du projet sont d'environ 2,3M \$;

Considérant que la Ville de Huntingdon désire présenter une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1.5 du PIQM au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire pour les projets suivants :

Localisation des tronçons
Châteauguay (entre MGR David et Dalhousie)
Châteauguay (entre Bouchette et Pont Walker)
King (entre Dalhousie et Lake)
Hunter (entre Bouchette et Parent)
York (entre F.-Cleyn et Dalhousie)

12-05-07-2928

**Il est proposé par le conseiller Ronald Critchley
Appuyé par le conseiller Bruno Latreille
Et résolu à l'unanimité**

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

Que le Conseil de la Ville de Huntingdon autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1.5 du PIQM relativement pour les projets suivants :

Localisation des tronçons
Châteauguay (entre MGR David et Dalhousie)
Châteauguay (entre Bouchette et Pont Walker)
King (entre Dalhousie et Lake)
Hunter (entre Bouchette et Parent)
York (entre F.-Cleyn et Dalhousie)

Que madame Johanne Hébert, trésorière, soit et est autorisée à signer les documents de demande de subvention relatifs aux projets cités en rubrique dans le cadre du volet 1.5 du PIQM.

Que le conseil de la Ville de Huntingdon s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet.

Que la trésorière, Madame Johanne Hébert, soit autorisée à signer la demande d'aide financière et que le Maire, Monsieur Stéphane Gendron et la greffière, Madame Denyse Jeanneau, soient autorisés à signer le protocole d'entente établissant les modalités de l'aide financière gouvernementale.

Adopté

50 – Nomination & Gestion du Personnel

Autorisation des vacances estivales 2012 pour les employés de la Ville

Attendu que la liste des vacances annuelles 2012 des employés de la Ville de Huntingdon est présentée aux membres du conseil pour approbation ;

12-05-07-2929

**Il est proposé par le conseiller Ronald Critchley
Appuyé par le conseiller Robert Vaillancourt
Et résolu à l’unanimité**

Que le conseil municipal approuve la liste des vacances annuelles 2012 des employés de la Ville.

Adopté

Mandater la conseillère Nadia Debbabi pour représenter le maire Stéphane Gendron en cas d’absence de celui-ci aux séances de la MRC du Haut-Saint-Laurent

12-05-07-2930

**Il est proposé par le conseiller Ronald Critchley
Appuyé par le conseiller Claude Racine
Et résolu à l’unanimité**

Que le conseil municipal nomme la conseillère Nadia Debbabi pour représenter le maire Stéphane Gendron en cas d’absence de celui-ci aux séances de la Municipalité régionale de comté du Haut-Saint-Laurent, incluant les séances de travail.

Adopté

60. –Autres

Programme Sport-études Soccer et Fédération de Soccer du Québec: demande de révision

Appui administratif et financier pour la création d’un complexe sportif régional scolaire et municipal sur le territoire de la Ville de Huntingdon

Considérant que la Ville de Huntingdon a sur son territoire la seule école secondaire francophone de la région du Haut-St-Laurent, l’école secondaire Arthur-Pigeon;

Considérant que la Ville de Huntingdon est la ville centre du Haut-St-Laurent et qu’elle est aussi le centre administratif, politique et économique de la région du Haut-St-Laurent et que la vaste majorité des élèves francophones du Haut-St-Laurent fréquente cette école sur une base quotidienne;

Considérant que la Ville de Huntingdon met de l’avant une vigoureuse politique familiale afin de repeupler la ville qui s’est dévitalisée au cours des trente dernières années, et que cette politique de repopulation doit miser principalement sur la venue de nouvelles familles dans la région immédiate;

Considérant que la Ville croit fermement en la nécessité de se doter d'infrastructures de sports et de loisirs afin d'attirer sur son territoire de nouvelles familles, et ainsi pouvoir revitaliser son tissu social et assurer la pérennité de ses institutions scolaires, dont l'école secondaire Arthur-Pigeon;

Considérant que l'administration de l'école secondaire Arthur-Pigeon a pour projet la création d'un programme sport-études en soccer, ce qui permettra d'attirer des étudiants de partout au Québec désireux de participer à un tel programme;

Considérant que le personnel actuel de l'école secondaire est qualifié pour l'obtention d'un tel programme sport-études, et qu'il a exprimé son accord et sa volonté à s'engager dans un tel programme;

Considérant que l'école secondaire Arthur-Pigeon a développé au cours des dernières années – avec succès – un important programme d'engagement parascolaire misant sur le sport, le bénévolat et les arts, communément identifié comme étant « Les Frontaliers à Vie »;

Considérant que le programme « Les Frontaliers à Vie » a connu un tel succès que le taux d'absentéisme des élèves inscrits aux activités du programme est de 50% moins élevé que le taux des élèves non participants et que la réussite scolaire a progressé substantiellement de 5% au niveau des taux de diplomation, des statistiques exceptionnelles pour une école évoluant en milieu lourdement défavorisé;

Considérant que la cote de défavorisation de l'école secondaire Arthur-Pigeon est de niveau 10 sur une échelle maximale de 10, faisant ainsi état d'un milieu défavorisé;

Considérant que la Ville de Huntingdon est aussi classifiée comme étant défavorisée avec une cote de -5,71 selon le Plan d'action gouvernemental intitulé « Pour une plus grande prospérité et vitalité de nos municipalités » (2008);

Considérant qu'il a été prouvé par toutes les études scientifiques et sociales que la pratique régulière d'un sport favorisait de saines habitudes de vies et encourageait la persévérance scolaire, plus particulièrement en milieu défavorisé et dévitalisé;

Considérant que le projet de complexe sportif régional orienté vers le soccer permettra à un grand nombre de familles d'y participer à la fois dans le cadre d'activités académiques que parascolaires sans entraîner des coûts exorbitants;

Considérant qu'une telle infrastructure sportive pourra aussi servir à la fois à l'école secondaire Arthur-Pigeon, à la Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands, de même qu'à diverses activités commanditées et organisées par la Ville de Huntingdon, les municipalités environnantes du Haut-St-Laurent, de même que les organismes de la région tout en assurant un rayonnement au-delà même du Haut-St-Laurent;

Considérant que la Ministre de l'Éducation, des Sports et des Loisirs a mis sur pied un programme d'infrastructure visant à financer de tels projets à une participation maximale de 50% des coûts admissibles;

Considérant que le projet actuel de complexe sportif régional est évalué à environ 5 millions de dollars;

Considérant que la Ville de Huntingdon croit fermement en un tel projet et que la venue d'une telle infrastructure comprenant à la fois un stade intérieur de soccer, une salle d'entraînement et des locaux connexes pourra devenir un élément de promotion important pour sa politique familiale, et la réalisation de sa politique de repeuplement;

Considérant que la Ville de Huntingdon veut convenir d'un protocole d'entente à long terme pour l'accès et l'utilisation des infrastructures reliées au futur complexe sportif régional, et qu'elle est disposée à s'engager financièrement dans un tel projet;

Considérant que les régions du Haut-St-Laurent et la Montérégie Ouest sont pratiquement dépourvues de telles installations vouées à la pratique du soccer, un sport en pleine expansion partout au Québec;

12-05-07-2931

**Il est proposé par la conseillère Nadia Debbabi
Appuyé par le conseiller Claude Racine
Et résolu à l'unanimité**

Que le Conseil autorise le maire, monsieur Stéphane Gendron et la Greffière, madame Denyse Jeanneau à signer pour et au nom de la Ville de Huntingdon un protocole d'entente avec la Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands afin de convenir du partage des responsabilités, des droits et des obligations relativement au Complexe sportif régional selon les paramètres suivants :

La Ville de Huntingdon s'engage à participer financièrement aux coûts de construction pour une contribution de trois (3) millions de dollars. Cette aide financière étant versée sur une période de trente (30) ans et est majorée d'un montant représentant le coût du loyer de l'argent (intérêts sur l'emprunt).

La Ville s'engage à participer à la création d'un fonds de dotation (campagne de Souscription publique) d'un (1) million de dollars, cette somme devant être affectée à la réduction de la contribution de la Ville pour le financement du coût de construction.

La Ville s'engage à requérir la contribution financière des municipalités visées par le territoire de l'école secondaire Arthur-Pigeon;

La Ville s'engage à financer entièrement l'étude de mise en marché du projet via le Fonds des villes en difficultés géré par sa Corporation de développement économique;

La Ville s'engage à faire don du terrain où sera construit le futur complexe sportif régional, et d'y assumer les procédures d'acquisition ou d'expropriation, le cas échéant;

La Ville s'engage à effectuer le branchement des services municipaux sans frais pour le bénéfice de la nouvelle infrastructure ainsi créée;

La Ville s'engage à modifier tout règlement de zonage ou de construction pouvant faciliter la réalisation du projet;

Adopté

Actes antisémites à Val-Morin

Considérant que des actes de vandalisme odieux et lâches qui ont été commis à l'endroit de résidences d'été appartenant à des personnes d'origine juive à Val-Morin ;

Considérant que des vandales sont entrés par effraction dans une quinzaine de résidences, ont détruit des biens et ont écrit des messages haineux et dessiné des croix gammées ;

Considérant que ses actes rappellent l'horreur où plus de dix millions de personnes périrent dans les camps de concentration et d'extermination nazis, dont une majorité de Juifs ;

12-05-07-2932

Il est proposé par le conseiller Ronald Critchley

Appuyé par le maire Stéphane Gendron

Et résolu à l'unanimité

Que de tels actes sont inacceptables dans notre société et qu'ils doivent être dénoncés vigoureusement et réprimés.

Que les auteurs de ces actes doivent être traduits devant les tribunaux.

Que la Ville de Val-Morin prenne des mesures afin de protéger sa communauté juive qui vit dans la paix et l'harmonie.

Adopté

70. –Rapport des comités et des conseillers

Analyse des dossiers du Pacte rural 2012

Considérant que depuis 2008, 30% de l'enveloppe de base attribuée aux MRC dans le cadre des pactes ruraux est allouée en tenant compte des municipalités dévitalisées ;

Considérant que la Ville de Huntingdon en raison de son statut de municipalité dévitalisée s'attend à ce que les organismes établis sur son territoire puissent s'appuyer sur l'aide financière mise à la disposition des MRC dans le cadre des mesures de soutien aux territoires en difficulté ;

Considérant que les membres du Comité d'analyse ont comme mandat d'évaluer les projets présentés, et ce, en fonction de critères d'admissibilité précis et en tenant compte des secteurs priorités dans la mise en œuvre du pacte rural, et ce, dans le meilleur intérêt de la collectivité ;

Considérant que la majorité des projets présentés proviennent des organismes dont les représentants sont des membres du Comité d'analyse ;

Considérant que la conseillère Nadia Debbabi a participé à la rencontre du 28 avril 2012 à la MRC Le Haut-Saint-Laurent visant à analyser les 24 demandes de subvention des projets du Pacte rural;

Considérant que les membres du Comité d'analyse ont reconnu être en situation de conflits d'intérêts en votant sur les projets présentés par leurs organismes respectifs ;

12-05-07-2933

**Il est proposé par la conseillère Nadia Debbabi
Appuyé par le conseiller Claude Racine
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil municipal dénonce le manque d'objectivité des membres du Comité dans l'analyse et l'évaluation des projets présentés dans le cadre du Pacte rural.

Que le conseil municipal dénonce le manque d'intégrité dans le processus d'octroi des aides financières, les manquements flagrants en matière d'éthique, les situations manifestes de conflits d'intérêts ainsi que l'amateurisme des règles d'attribution des aides financières.

Que le conseil de la Ville de Huntingdon demande que la MRC du Haut-St-Laurent inclue dans les Règles et attributions la mention que le Pacte rural est bonifié de 30% en raison du statut de dévitalisation de la Ville de Huntingdon.

Que la Ville de Huntingdon demande à la MRC du Haut-St-Laurent de revoir la méthode d'attribution des aides financières à défaut, une plainte sera formulée au Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire afin de faire respecter l'entente intervenue entre la MRC et le MAMROT.

Adopté

La conseillère Nadia Debbabi informe les membres du Conseil de la tenue d'une levée de fonds organisée par la Maison des Jeunes de Huntingdon pour le vendredi 11 mai 2012. Une journée spaghetti aura lieu à l'école Arthur-Pigeon.

Demande de subvention pour la construction d'une patinoire extérieure - Jeunesse rurale en forme du Haut-St-Laurent

Considérant que le conseil de la Ville de Huntingdon autorise la présentation du projet qui vise la construction d'une patinoire extérieure multiusage, qui pourra servir, durant toute l'année, dans le cadre du programme d'aide financière.

Considérant que le conseil de la Ville de Huntingdon confirme son engagement à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue du projet.

12-05-07-2934

**Il est proposé par le conseiller Bruno Latreille
Appuyé par le conseiller Robert Vaillancourt
Et résolu à l'unanimité :**

QUE le conseil de la Ville de Huntingdon désigne la trésorière, Madame Johanne Hébert à titre de personne autorisée, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, à agir et à signer tous documents relatifs audit projet.

Adopté

Fermeture de la rue Dalhousie : Problème de circulation dans le stationnement de la MRC du Haut-Saint-Laurent

Considérant que le Conseil municipal de la Ville de Huntingdon a pris la décision de fermer un tronçon de la rue Dalhousie, entre les rues King et Wellington, afin d’y interdire la circulation automobile;

Considérant que la décision du Conseil a permis aux enfants de la municipalité et des environs de profiter de cet emplacement afin d’y jouer en toute sécurité ;

Considérant que le Conseil des maires de la MRC du Haut-Saint-Laurent demande à la Ville de Huntingdon de rouvrir la rue Dalhousie pour ainsi mettre fin à l’utilisation du stationnement de l’édifice de la MRC pour transiter d’une rue à l’autre ;

Considérant que la MRC du Haut-Saint-Laurent a reçu plusieurs plaintes des employés du CSSS du Haut-Saint-Laurent ;

Considérant que le Conseil de la Ville de Huntingdon se montre très sensible aux préoccupations du conseil des maires concernant le problème de sécurité dans le stationnement de l’édifice de la MRC ;

12-05-07-2935

**Il est proposé par le conseiller Bruno Latreille
Appuyé par le conseiller Robert Vaillancourt
Et résolu à l’unanimité :**

Que la Ville de Huntingdon suggère à la MRC du Haut-Saint-Laurent les solutions suivantes afin d’empêcher la circulation des véhicules sans pour autant obstruer les accès du stationnement:

1. Installation par les employés des travaux publics de la Ville de Huntingdon de blocs de béton dans le milieu du stationnement ;
2. Installation par les employés des travaux publics de la Ville de Huntingdon des ralentisseurs de vitesse (speed bump) dans le stationnement ;
3. Installation par les employés des travaux publics de la Ville de Huntingdon de poteaux et d’une chaîne afin de séparer le stationnement en deux parties.

Adopté

Cérémonie pour le jubilé de la Reine à l’église St-John’s de Huntingdon

12-05-07-2936

**Il est proposé par le maire Stéphane Gendron
Appuyé par la conseillère Nadia Debbabi
Et résolu à l’unanimité :**

Que le conseil municipal autorise le conseiller Ronald Critchley à représenter la Ville lors des cérémonies du 60^e anniversaire d’accession au trône de Sa Majesté la Reine Élisabeth II qui auront lieu à l’Église anglicane St-John’s de Huntingdon le 3 juin 2012.

Adopté

Modification au contrat de travail de l'employé no. 13-0015

Considérant la requête de l'employé afin d'apporter une modification à son contrat de travail ;

12-05-07-2937

Il est proposé par la conseillère Nadia Debbabi

Appuyé par le conseiller Claude Racine

Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal autorise la modification au contrat de travail de l'employé no. 13-0015 tel que résolu lors du caucus préparatoire à la présente séance.

Adopté

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22 h 26.

Stéphane Gendron, Maire

Denyse Jeanneau, Greffière